

Compte rendu du conseil municipal du 7 Février 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 7 février à 17h07, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence du maire Bruno BELTOISE.

Présents : Bruno BELTOISE, Luc EGNELL, Ola DOLINSKA, Dominique GAZAIX, Renaud RICHARD, Lmeke AARAB, Corinne BOUVIER.

Absents excusés : Françoise HOURIE

Procurations : Marc VITTECOQ à Renaud RICHARD

Secrétaire de séance : Corinne BOUVIER

La séance est ouverte à 17h07, le quorum étant atteint.

Le Maire demande au conseil l'ajout de 3 sujets à l'ordre du jour :

- Révision et montants des loyers des logements communaux
- Emprunt pour l'acquisition du bâtiment de la place du Jardin.
- Autorisation pour embaucher un agent technique en CDD de 3 mois en raison des nombreux travaux à venir

Vote : accepté à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (BP) 2025
- 2- Demande de subvention « Amendes de Police »
- 3- Convention de stage
- 4- Révision et montants des loyers des logements communaux
- 5- Emprunt pour l'acquisition du bâtiment de la place du Jardin.
- 6- Autorisation pour embaucher un agent technique en CDD de 3 mois
- 7- Questions diverses

- 1-** Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (BP) 2025

Le Maire expose à l'assemblée que l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que, jusqu'au vote du budget primitif le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2024, avant le vote du BP 2025. Le maire rappelle les montants d'investissement votés au BP 2024 et détaille les montants qui peuvent être engagés en 2025.

Aussi, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement 2025, à hauteur des montants suivants :

CHAPITRE		MONTANT CREDITS OUVERTS au BP 2024	MONTANT CREDITS 2025
BUDGET COMMUNAL			
CHAPITRE 21		279 500.00 €	69 875.00 €
Art 2132	Immeubles de rapport	227 000.00 €	56 750.00 €
Art 2135	Install géné, agencements et aménagements des constructions	2 500.00 €	625.00 €

Art 2151	Réseaux de voirie	32 000.00 €	8 000.00 €
Art 2181	Intall génér, agenc et aménagements divers	18 000.00 €	4 500.00 €
CHAPITRE 23		40 000.00 €	10 000.00 €
Art 2313	Constructions	40 000.00 €	10 000.00 €

Vote : 8 favorables, unanimité.

2- Demande de subvention « Amendes de Police » 2025

L'adressage de la commune est terminé. En conséquence des panneaux de rue, poteaux et numéros pour les habitations vont être achetés pour un montant projeté de 9 359€. Le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer une demande de subvention au conseil départemental du Gard au titre des « amendes de police » afin de couvrir 80% du montant de cette opération.

Vote : 8 favorables, unanimité.

3- Convention de stage

Le Maire explique au conseil municipal, que Frederic Durr employé saisonnier de la commune est actuellement en formation au CNED dans le cadre d'une réorientation de sa carrière. Il souhaite effectuer un stage de secrétariat au sein de la Mairie de Saint Laurent le Minier. Il apportera une aide au secrétariat et sera encadré par Lydia Marcy.

Le Maire propose au conseil de signer la convention de stage pour accueillir Frederic Durr à la Mairie cette année. Il recevra une indemnité réglementaire de 4,35 Euros par heure travaillée. La convention sera signée initialement pour 8 heures par semaine, pour une durée de 3 mois, renouvelables. Ses heures de présence pourront être augmentées en fonction des besoins du service.

Vote : 8 favorables, unanimité.

4- Révision et montants des loyers des logements communaux

La municipalité possède cinq logements en location sur la commune. Après avoir donné les montants des loyers des logements de la commune, le Maire propose au conseil de ne pas les augmenter cette année, en raison de la conjoncture et du fait qu'il n'y a pas eu de travaux majeurs réalisés dans ces logements.

Vote : 8 favorables, unanimité.

5- Emprunt pour l'acquisition du bâtiment Place du jardin

Le Maire explique la situation concernant le bar restaurant de la place du jardin sis sur la parcelle cadastrée AB268. La commune va acquérir le bâtiment de la place du Jardin avec le local commercial afin d'y installer un commerce de proximité et proposer des logements à la location. Le Maire a contacté pour cette acquisition, plusieurs banques (Banque des Territoires, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne) pour l'emprunt de 132.000€ nécessaire en complément de la subvention de 20% DETR, soit 33.000€

Après analyse des propositions reçues, le maire demande l'accord du conseil pour souscrire avec le Crédit Agricole un emprunt de 132.000€ soit sur 20 ans au taux de 4,07% - ou sur 25 ans au taux de 4,11%. Le conseil autorise le maire à choisir la durée d'amortissement en fonction des analyses budgétaires en cours. Le conseil autorise le maire à souscrire également une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 30.000€ et d'une durée maximum d'un an, afin de financer le délai de versement de la subvention.

Vote : 8 favorables, unanimité.

6- Autorisation pour embaucher un agent technique en CDD de 3 mois en raison des nombreux travaux à venir

En raison de la quantité des travaux à réaliser sur la commune avant l'été et du montant des devis obtenus pour ces prestations, il est proposé d'embaucher un agent technique en CDD de 3 mois pour compléter l'équipe technique de la commune et réaliser ces travaux en régie plutôt que de faire appel à des entreprises extérieures. Le Maire demande au conseil l'autorisation d'embaucher un agent technique en CDD pour une période de 3 mois.

Vote : 8 favorables, unanimité

7- Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h42